

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 132 (1987)  
**Heft:** 7-8

**Artikel:** Base et besoins financiers de l'armée jusqu'en l'an 2000 et méthodes de financement : résumé de l'exposé du professeur Riccardo Jagmetti, conseiller aux États, lors du symposium du 150e anniversaire de la SZO

**Autor:** Jagmetti, Riccardo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344788>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Base et besoins financiers de l'armée jusqu'en l'an 2000 et méthodes de financement**

(Résumé de l'exposé du professeur Riccardo Jagmetti, conseiller aux Etats, lors du symposium du 150<sup>e</sup> anniversaire de la SZO)

Dans notre démocratie, dans le domaine militaire aussi bien que dans d'autres, le contenu des décisions n'est pas seul important : leur processus l'est tout autant. Premier pas, la planification est l'affaire du DMF et constitue la base des décisions du Conseil fédéral en matière de conception de la défense, de plan directeur de l'armée et de développement. L'Assemblée fédérale ne fait qu'en prendre connaissance, mais décide des crédits d'acquisition et des évaluations. Son intervention relativement tardive dans le processus de décision peut sembler problématique, mais elle garantit que la décision soit finalement prise au juste niveau. Une possibilité que, par l'introduction du référendum en matière de dépenses d'armement, le citoyen n'aurait pas ; il ne pourrait intervenir que sur des cas isolés, ce qui ne lui assurerait aucune participation au processus d'ensemble de décision.

Les besoins financiers s'alignent sur les missions de l'armée dans le cadre de notre politique de sécurité. L'adaptation de cette dernière aux formes variables de la menace et aux nouveaux développements techniques conduit à des besoins financiers accrus, en particulier dans le domaine de l'équipement. Même si une partie de

l'augmentation des prix est due au renchérissement général et une autre à l'accroissement de l'activité économique, le problème du financement de l'équipement n'en demeure pas moins entier. Donner des indications chiffrées d'ici à la fin du siècle ne serait que pure spéculation. Ce n'est pas pour rien que, devant les Chambres, le Conseil fédéral se contente de prévisions sur quatre ans.

Dans son rapport sur la planification financière des années 1986/87 et dans ses perspectives pour 1988, le Conseil fédéral prévoit un effort plus marqué d'investissement pour couvrir les besoins accrus de la défense. Ces investissements devraient augmenter de 6% par année, alors que l'accroissement des dépenses courantes se limiterait à 4%. Que les investissements dépassent aujourd'hui déjà les dépenses courantes est l'un des avantages de l'armée de milice.

Un accroissement des dépenses militaires dépassant le renchérissement et l'augmentation de l'activité économique impliquerait soit une part accrue de l'Etat, soit une nouvelle répartition des dépenses sur les différentes tâches de l'Etat. En ne dépensant que 40% du produit intérieur brut pour couvrir ses besoins

(compte tenu des entreprises publiques et des assurances sociales), la quote-part de l'Etat a atteint, en 1982, un niveau qui ne devrait pas être dépassé. La part des dépenses militaires aux dépenses générales de la Confédération est descendue de 37,8% en 1960 à 21,3% en 1983, alors que les dépenses nécessitées par la politique sociale, les transports, l'énergie, l'enseignement et la recherche s'accroissaient de façon disproportionnée. Il ne s'agit cependant pas de l'expression d'un hasard, mais bien de celle d'une conception de l'Etat et du niveau obtenu en matière d'égalité. Cette répartition ne doit pas rester inchangée, et de nouveaux équilibres doivent être trouvés en fonction de circonstances nouvelles. Néanmoins, à vues humaines, aucune mesure ne s'impose dans l'immédiat qui implique des changements fondamentaux.

Dans la mesure où la situation ne se modifie pas radicalement, nous n'aurons pas besoin d'élever nos dépenses militaires au-delà de la

proportion voulue par le renchérissement et supportable grâce à l'accroissement de l'activité économique. Mais, de manière que l'armée demeure à la hauteur de sa tâche, il importe de fixer des priorités. Les besoins de l'administration doivent être mieux contrôlés. Sans négliger pour autant la protection de la neutralité, les efforts doivent se concentrer sur l'engagement de guerre, ce qui vaut notamment pour l'aviation et la DCA. Dans les projets de construction, il faut veiller beaucoup plus que par le passé à agir de façon conséquente de manière à ne pas consacrer aux infrastructures des moyens qui viendraient alors à manquer pour les besoins du combat.

Si nous nous en tenons rigoureusement à ces priorités, il nous sera *à priori* possible, dans le cadre de la planification financière, de trouver le moyen de permettre à notre armée de continuer à remplir sa mission sans avoir à s'écarter par trop de la conception actuelle de son engagement et de son développement.